

11 - Vie des Quartiers - Rémunération des animateurs et des directeurs occasionnels des accueils de loisirs et de jeunes pendant les vacances de l'été 2013

M. l'Adjoint GHEZALI, Rapporteur : Durant l'été, les Maisons de Quartier de Montrapon/Fontaine Ecu, Grette/Butte, Planoise et l'Espace Associatif et d'Animation des Bains Douches mettent en œuvre différentes actions d'animation (accueils de loisirs, séjours mini-camps, accueils de jeunes). La Coordination Jeunesse & Inter'Agés organise également des activités d'été en direction des jeunes «Été Jeunes» et des espaces d'animation à Vital'été.

Pour mener à bien ces activités, ces structures sont amenées à recruter des animateurs occasionnels. Il est proposé au Conseil Municipal de retenir les modalités de rémunération (**rémunération brute hors charges et hors congés payés**) suivantes :

1) Accueil de loisirs - Accueils de jeunes - Animations familiales plein air - Anim'été jeunes

Les animateurs qui participent aux accueils de loisirs et des jeunes seront indemnisés selon les modalités suivantes :

- Animateur diplômé (BAFA ou équivalent*) :

. Journée complète avec repas :	55,09 €
. Journée complète sans repas :	44,07 €
. ½ journée :	33,05 €

- Animateur non titulaire du BAFA* :

. Journée complète avec repas :	41,85 €
. Journée complète sans repas :	33,48 €
. ½ journée :	25,11 €

Les modalités de rémunération sont applicables également aux journées de préparation qui ont lieu en juin et juillet 2013.

**- Directeur des Accueils de Loisirs* ou référent animateur Accueil de Jeunes*
(animateur diplômé BAFD ou équivalent*) :**

. journée complète avec repas :	68,34 €
. journée complète sans repas :	54,67 €
. ½ journée :	41,01 €

2) Séjours courts et longs (Mini-camps, camps)

Les animateurs qui participent aux séjours seront indemnisés selon les modalités suivantes :

- Animateur diplômé (BAFA ou équivalent*) :

. 5 jours 4 nuits :	385,60 €
. 4 jours 3 nuits :	302,97 €
. 3 jours 2 nuits :	220,34 €
. 2 jours 1 nuit :	137,71 €

- Animateur non titulaire du BAFA* :

. 5 jours 4 nuits :	292,94 €
. 4 jours 3 nuits :	230,16 €
. 3 jours 2 nuits :	167,39 €
. 2 jours 1 nuit :	104,62 €

- Directeur des Accueils de Loisirs* ou référent animateur Accueil de Jeunes* (animateur diplômé BAFD ou équivalent*) :

. 5 jours 4 nuits :	478,40 €
. 4 jours 3 nuits :	375,89 €
. 3 jours 2 nuits :	273,37 €
. 2 jours 1 nuit :	170,86 €

3) Activités «Eté jeunes» et «Vital'été»

Les animateurs - loisirs qui participent aux activités d'«Eté jeunes» seront indemnisés selon les modalités suivantes :

Pitchouns :**- Animateur diplômé (BAFA ou équivalent*) :**

. 6 jours :	198,31 €
-------------	----------

- Animateur non titulaire du BAFA* :

. 6 jours :	150,65 €
-------------	----------

- Arts & Créations :**Animateur diplômé (BAFA ou équivalent*) :**

. 6 jours :	198,65 €
-------------	----------

Animateur non titulaire du BAFA* :

. 6 jours :	150,65 €
-------------	----------

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à approuver ces modalités de rémunération.

«M. LE MAIRE : Il n'y a pas de remarques ? C'est donc adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 13 mai 2013.